

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20/01/2026

Nbre de conseillers 14
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille vingt-six et le vingt janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANIEN, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Marie-José RODRIGUEZ et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Frédéric WEBER, Thierry BATTISTELLA, Alain HAMMERLIN.

Etaient absents excusés : Mm François PURCHA, Stéphane THERON et Mmes Patricia ZANUSSO, Aurélie SADY.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_01

OBJET : DEMANDE SUBVENTION ETAT - DETR 2026 - EXTENSION DE L'ECOLE - Construction d'un bâtiment

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de l'école avec la création d'un nouveau bâtiment.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 808 850 € HT, les honoraires d'architecte à 58 965.17 € HT et les honoraires connexes à 40 442.50 € HT, soit un total global de 908 257.67 € HT.

Cette demande d'aide sera soumise à une DETR pluriannuelle.

L'estimation de la première tranche de travaux s'élève à 432 000 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 31 251.54 € HT et les honoraires connexes pour un montant de 21 434.53 € HT soit un coût d'opération de la première tranche de 484 686.07 € HT.

L'estimation de la deuxième tranche de travaux s'élève à 376 850 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 27 713.63 € HT et les honoraires connexes pour un montant de 19 007.97 € HT soit un coût d'opération de la deuxième tranche de 423 571.60 € HT.

Madame le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, dans le cadre de la DETR et sollicite une subvention au taux le plus élevé possible.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX	808 850.00 €	ETAT	272 477.30 €
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	58 965.17 €	DEPARTEMENT	120 000 €
HONORAIRES CONNEXES	40 442.50 €		
		SOUS TOTAL	392 477,30 €
		COMMUNE	515 780.37 €
TOTAL DEPENSES HT	908 257.67 €	TOTAL RECETTES HT	908 257.67 €

1^{ère} TRANCHE :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX	432 000.00 €	ETAT	145 405.82 €
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	31 251.54 €	DEPARTEMENT	63 600.00 €
HONORAIRES CONNEXES	21 434.53 €		
		SOUS TOTAL	209 005.82 €
		COMMUNE	275 680.25 €
TOTAL DEPENSES HT	484 686.07 €	TOTAL RECETTES HT	484 686.07 €

2^{ème} TRANCHE :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX	376 850 €	ETAT	127 071.48 €
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	27 713.63 €	DEPARTEMENT	56 400 €
HONORAIRES CONNEXES	19 007.97 €		
		SOUS TOTAL	183 471.48 €
		COMMUNE	240 100.11 €
TOTAL DEPENSES HT	423 571.60 €	TOTAL RECETTES HT	423 571.60 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer les travaux cités ci-dessus,
- Approuve ce projet pour un montant prévisionnel global de 908 257.67 € HT et le plan de financement global cité ci-dessus,
- Sollicite de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR 2026 en deux tranches,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 21 janvier 2026

Publié ou notifié le : **22 JAN. 2026**
Certifié exécutoire le : **22 JAN. 2026**

La secrétaire de séance,

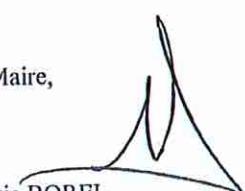


Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
 ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
 CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
 COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 SEANCE DU 20/01/2026**

Nbre de conseillers	14
En séance	10
Ont voté	10

L'an deux mille vingt-six et le vingt janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANIEN, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Marie-José RODRIGUEZ et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Frédéric WEBER, Thierry BATTISTELLA, Alain HAMMERLIN.

Etaient absents excusés : Mm François PURCHA, Stéphane THERON et Mmes Patricia ZANUSSO, Aurélie SADY.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_02

OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 82 - EXTENSION DE L'ECOLE - Construction d'un bâtiment

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de l'école avec la création d'un nouveau bâtiment.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 808 850 € HT, les honoraires d'architecte à 58 965.17 € HT et les honoraires connexes à 40 442.50 € HT, soit un total global de 908 257.67 € HT.

Madame le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Madame la Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de Tarn-et-Garonne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
TRAVAUX	808 850.00 €	ETAT	272 477.30 €
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	58 965.17 €	DEPARTEMENT	120 000 €
HONORAIRES CONNEXES	40 442.50 €		
		SOUS TOTAL	392 477.30 €
		COMMUNE	515 780.37 €
TOTAL DEPENSES HT	908 257.67 €	TOTAL RECETTES HT	908 257.67 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer les travaux cités ci-dessus,
- Approuve ce projet pour un montant prévisionnel global de 908 257.67 € HT et le plan de financement cité ci-dessus,
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 21 janvier 2026

Publié ou notifié le : 22 JAN. 2026
Certifié exécutoire le : 22 JAN. 2026

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20/01/2026**

Nbre de conseillers 14

En séance 10

Ont voté 10

L'an deux mille vingt-six et le vingt janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANIEN, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Marie-José RODRIGUEZ et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Frédéric WEBER, Thierry BATTISTELLA, Alain HAMMERLIN.

Etaient absents excusés : Mm François PURCHA, Stéphane THERON et Mmes Patricia ZANUSSO, Aurélie SADY.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_03

OBJET : Ajout de parcelles dans le périmètre d'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°D2024_02 du 29 janvier 2024 portant sur l'identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la commune.

Madame le Maire propose d'ajouter les parcelles suivantes à ce zonage telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints en annexe 2 :

SECTION	NUMERO	NATURE	SUPERFICIE (HECTARE)
A	104	TERRE	2,9905
A	105	TERRE	10,7166
A	106	TERRE	1,8504
A	107	TERRE	0,9793
A	108	TERRE	7,8078
A	110	TERRE	1,5010
A	236	TERRE	2,3780
A	237	TERRE	0,8738
A	238	TERRE	0,3241
A	240	TERRE	0,3900
A	241	TERRE	0,4540
A	242	TERRE	0,6120
B	110	LAC	1,5158
B	1209	LAC	0,1282
B	1211	LAC	0,9922
B	1213	LAC	6,0953
TOTAL			39,6090

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ajouter les parcelles ci-dessus dans le périmètre actuel d'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) de la commune,
- Charge Madame le Maire de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du Tarn-et-Garonne et ampliation à l'EPCI Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 21 janvier 2026

Publié ou notifié le : 26 JAN. 2026
Certifié exécutoire le : 26 JAN. 2026

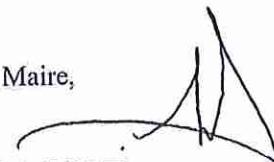
La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR Préfecture

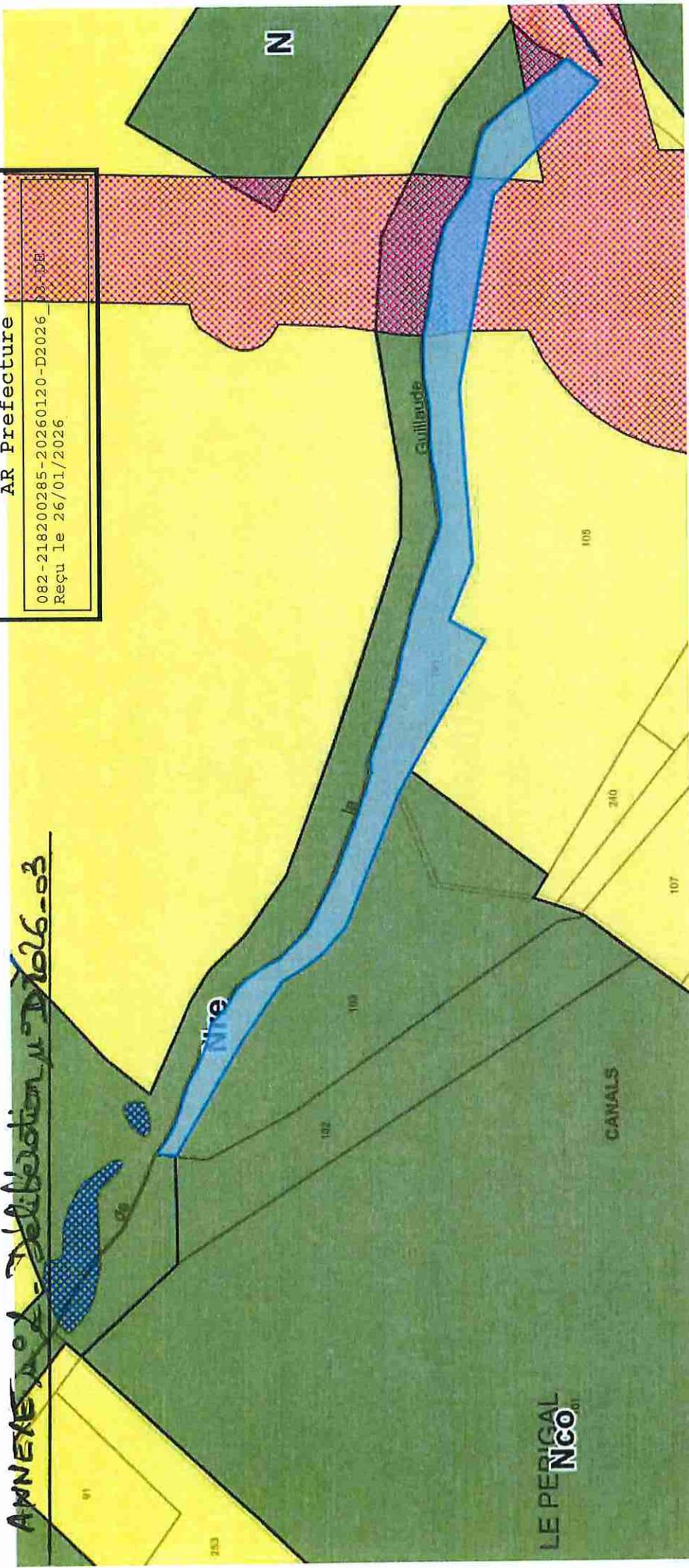
082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026

ANNEXE 1 à la délibération n°D2026_03 du 20/01/2026 du Conseil Municipal de CANALS ajoutant des parcelles dans le périmètre d'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 (Cf. délibération n°D2024_02 du 29 janvier 2024)

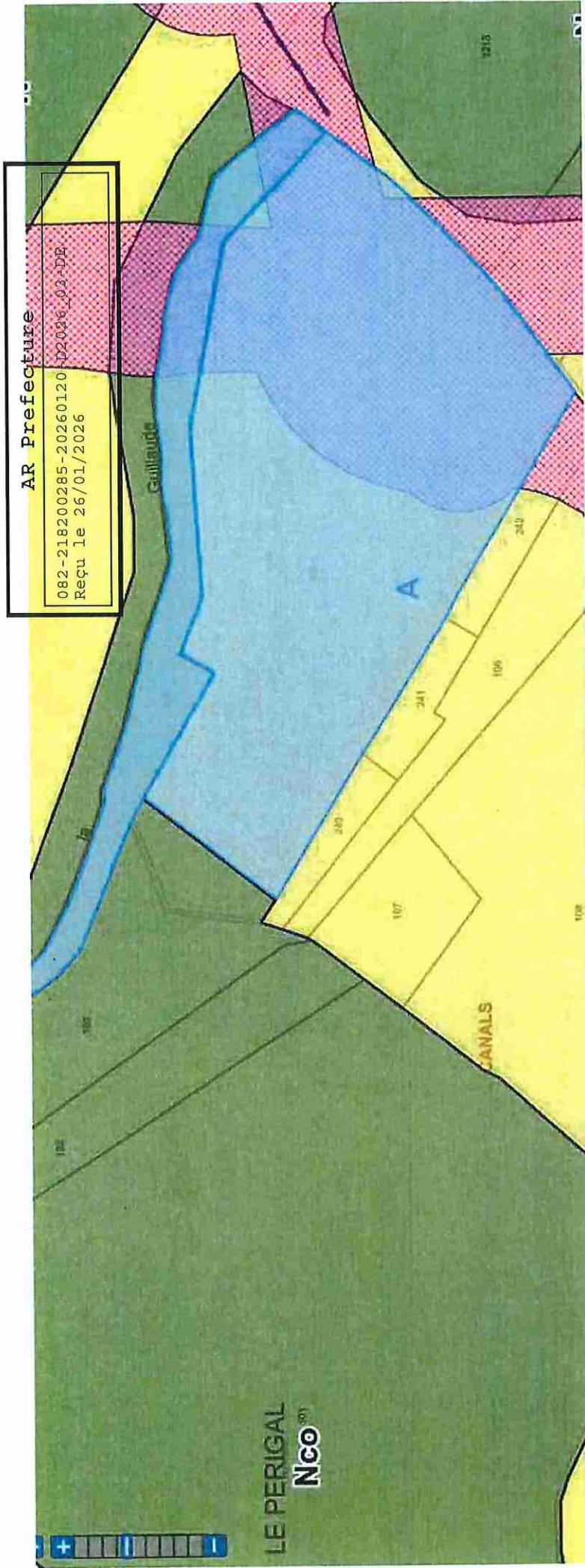
Identification des zones d'accélération

Identification de la Zone (lieu(x)-dit(s))	Références cadastrales des parcelles	Contenance de la zone (ha)	Nature/usage support (avant EnR)	Type d'énergie renouvelable proposée
Chemin La Lande	A104, A105, A106, A107, A108, A110, A236, A237, A238, A240, A241, A242, B110, B1209, B1211, B1213	39,6090 m ²	Friches, terres non cultivées	PV

(Conformément à la loi 2023-175 du 10 mars 2023, les parcelles désignées en zones d'accélération sur le territoire ne concernent que les toitures des bâtiments identifiés ainsi que les parkings attenants.)



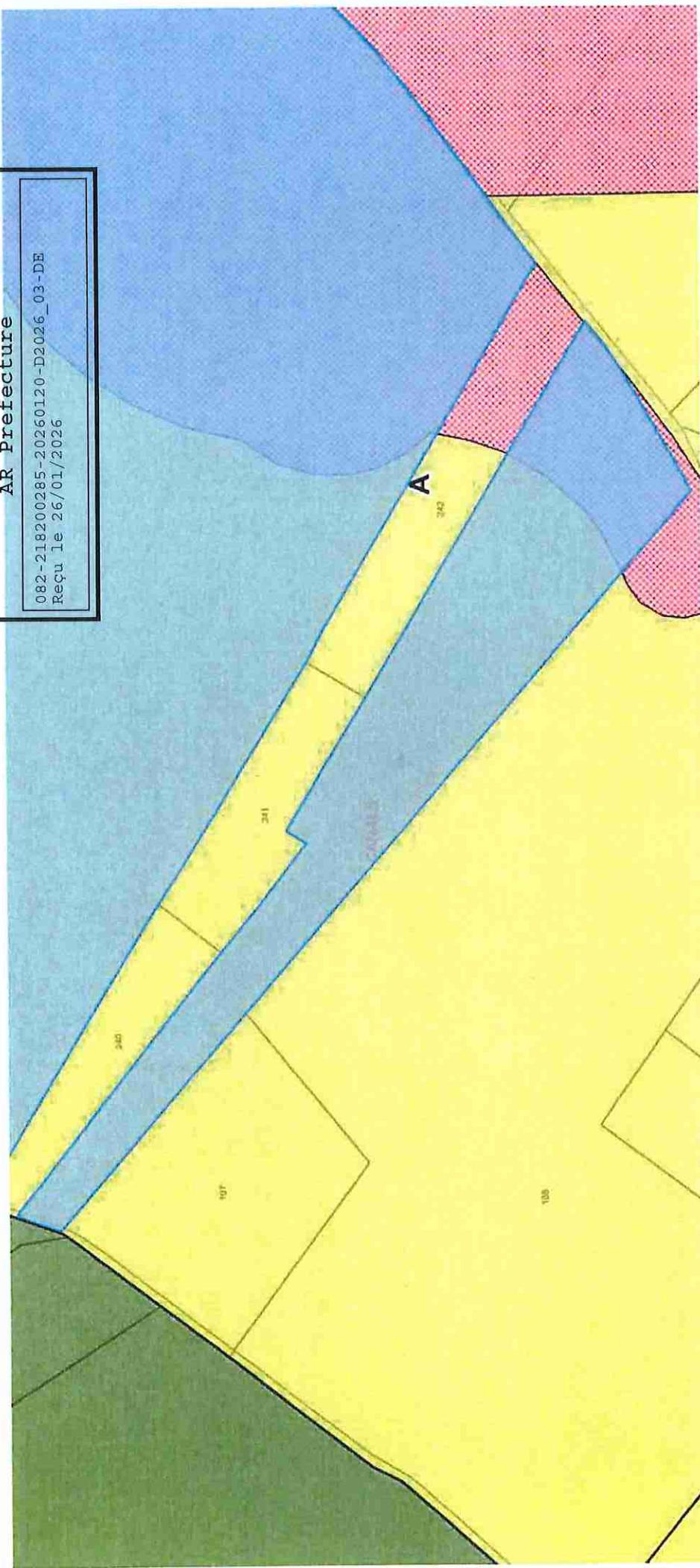
Lieu-dit Périgal 29905n² Parcelle A 104



Lieu dit Penigal 107166 nr Pouelle A los

AR Prefecture

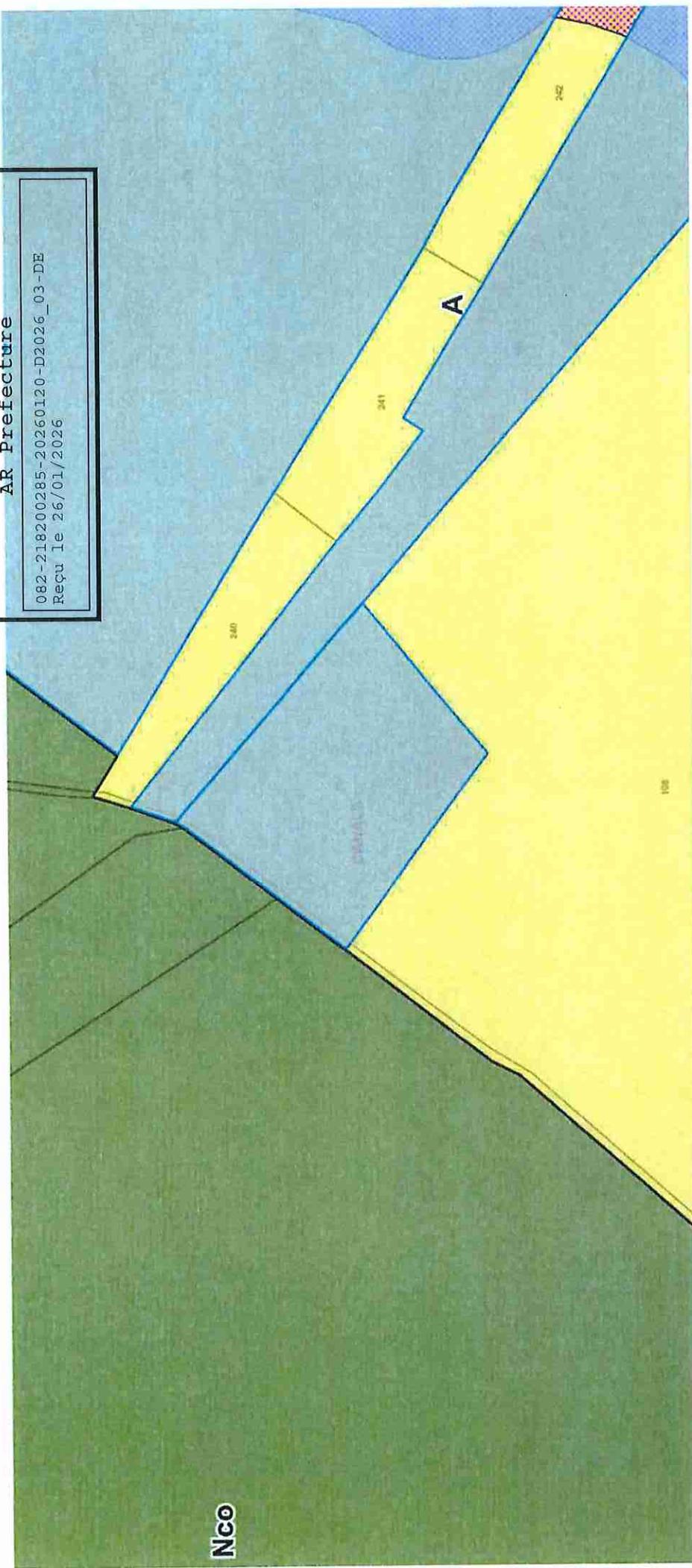
082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026



Lieu-dit Périgal 18504 nr Faucelle A 106

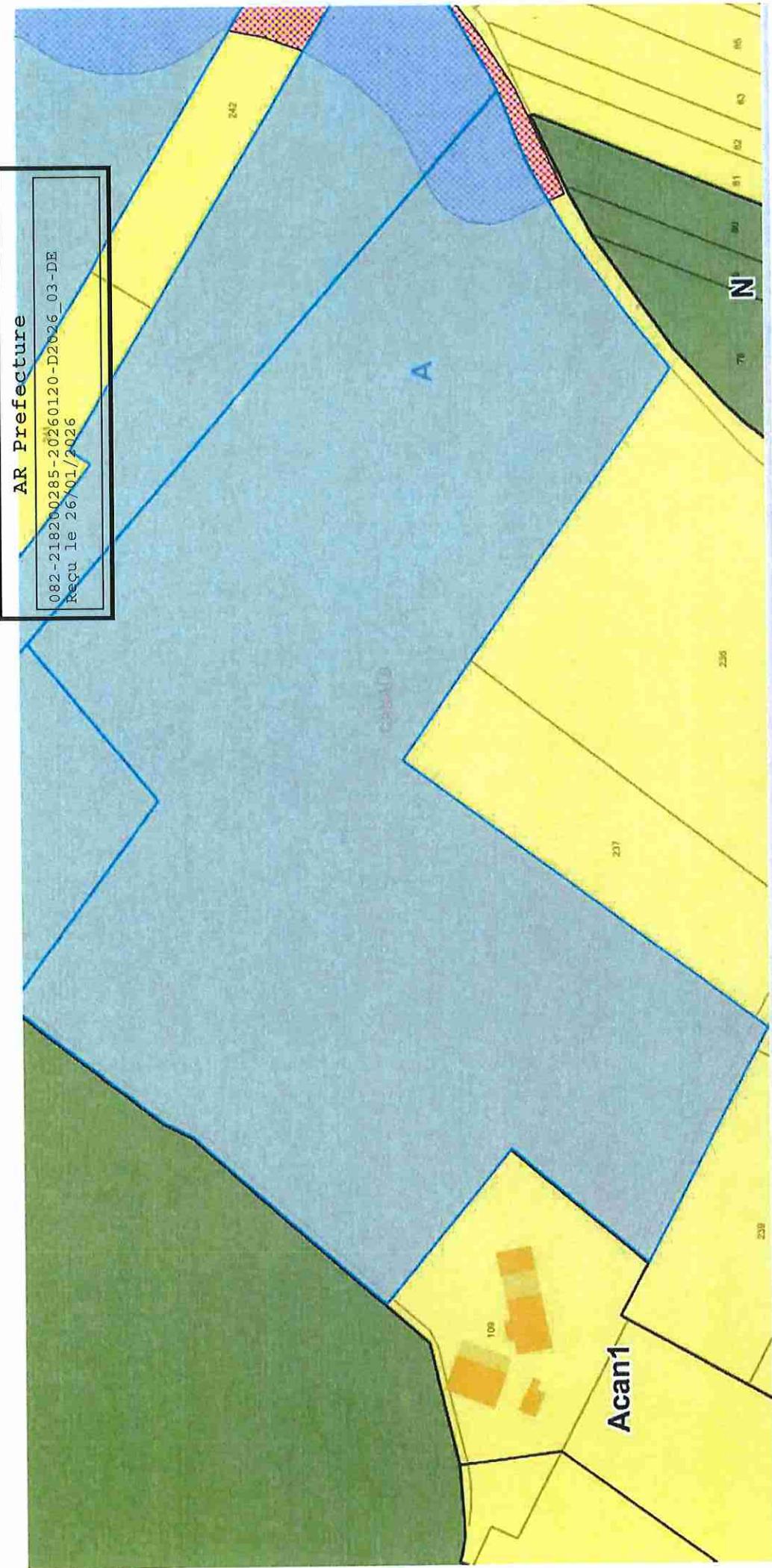
AR Préfecture

082-210200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026



Lieu-dit Pénigal 9793 n° Parcellle A107

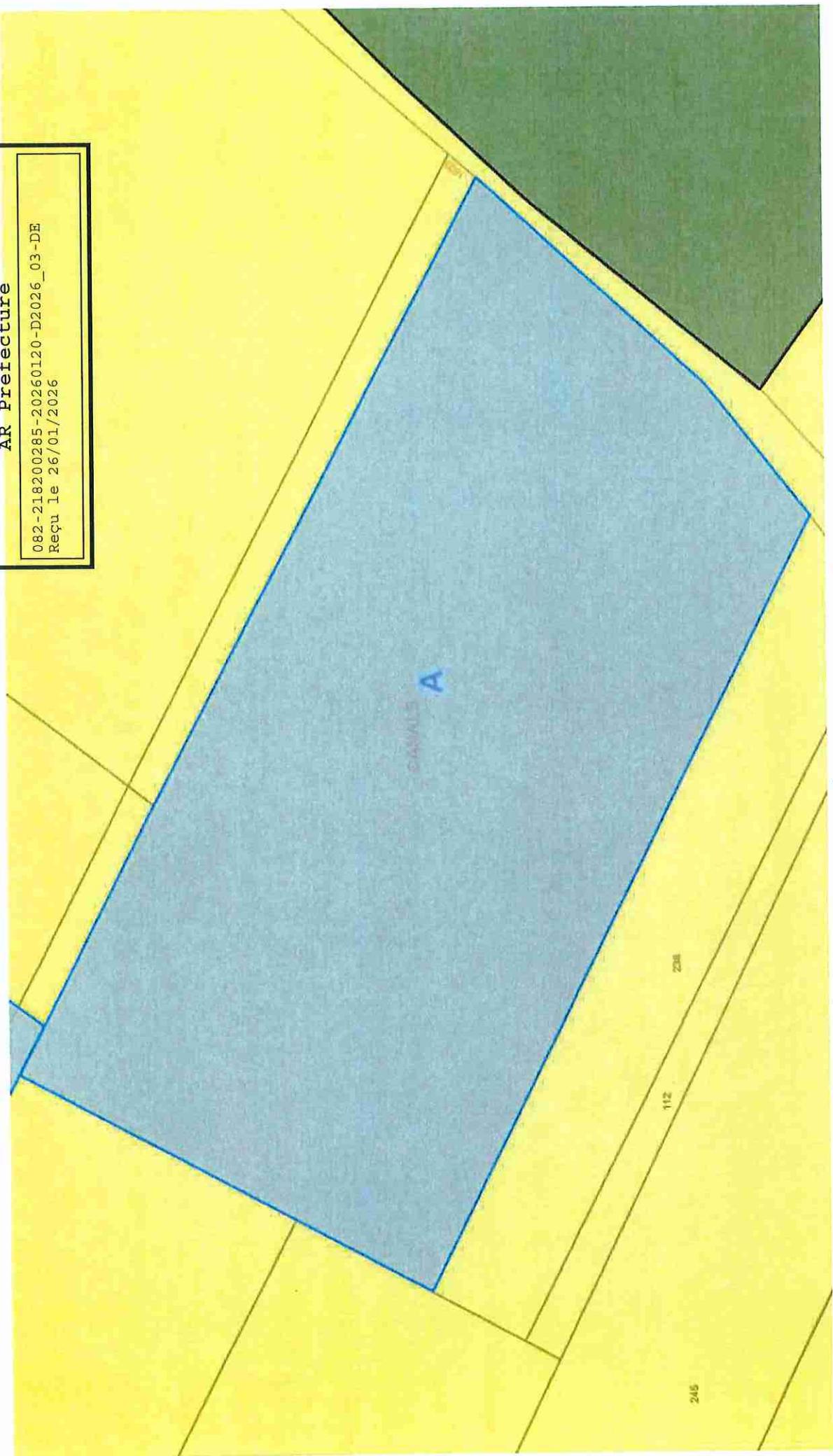
Nc0



Lion-d'ül Péngal 78078n² Parcelle A 108

AR Prefecture

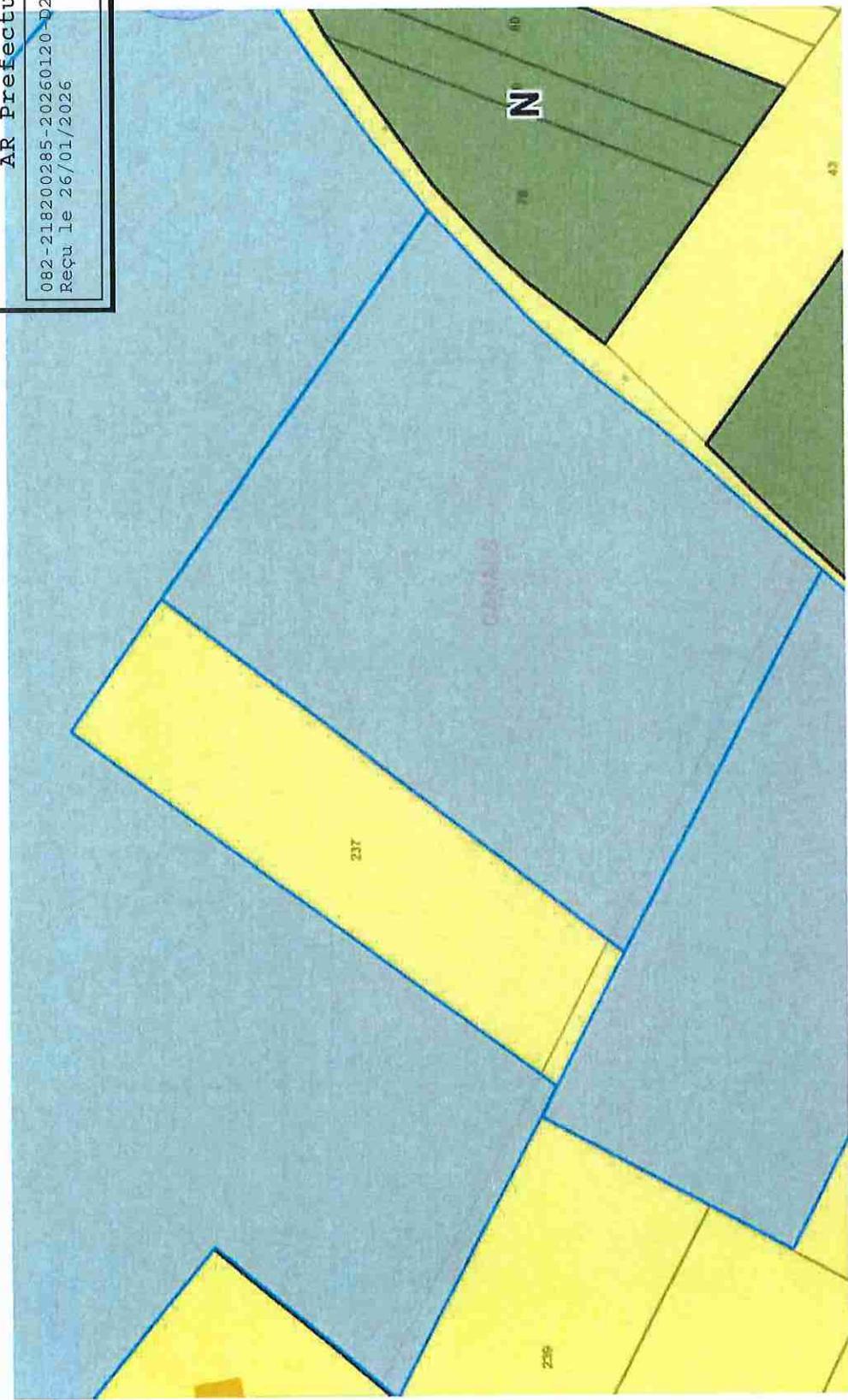
082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026



Lieu-dit Benigol 15000 Parcelle A MO

AR Prefecture

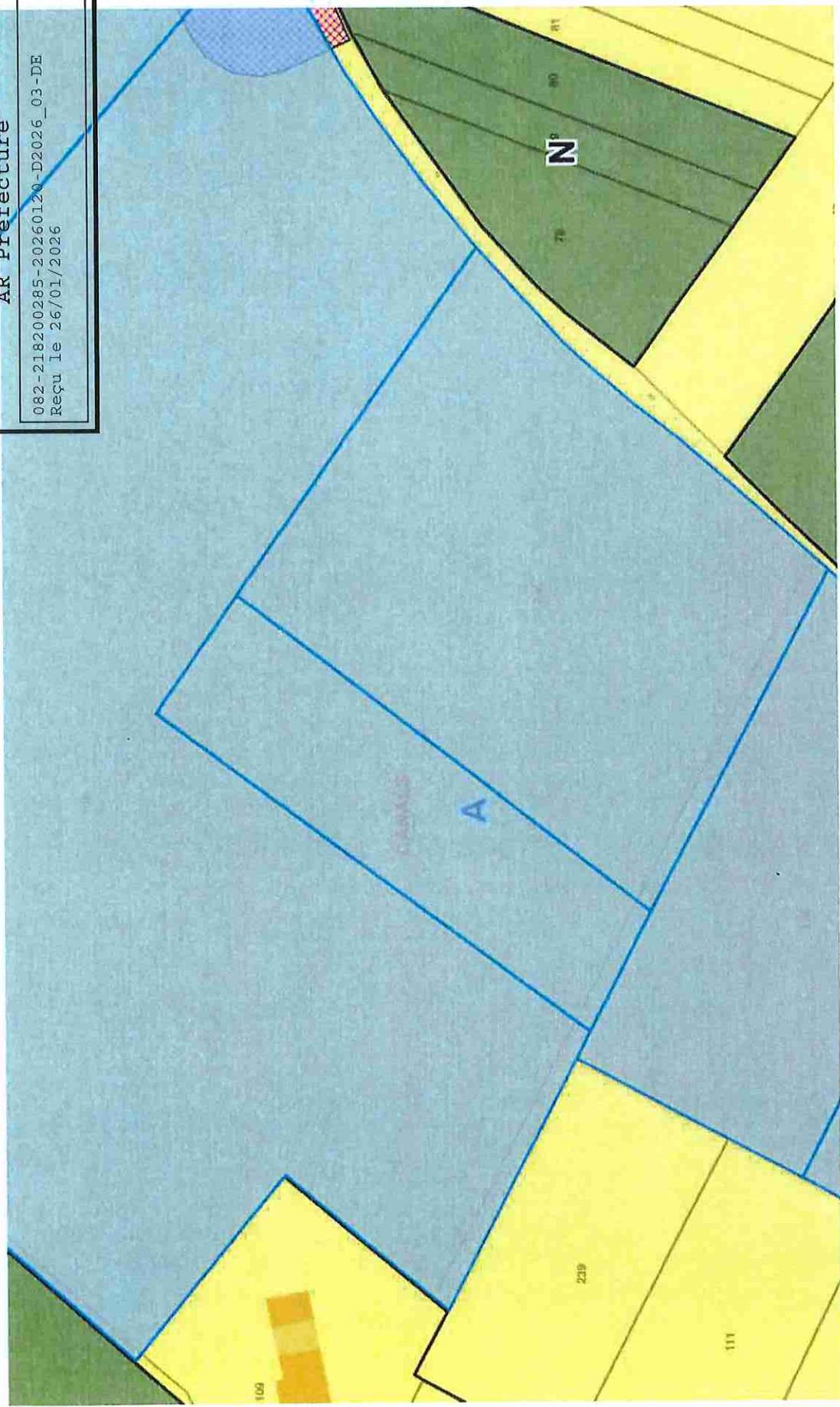
082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026



Lieu-dit Pontgal 23780, n°
Parcelle A 236

AR Prefecture

082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026

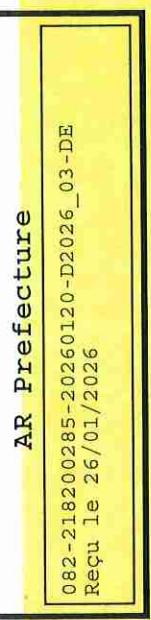


Ussard Pénigot 8738m² parcelle A 237

AR Prefecture

082-218200285-20260126_D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026

Lieu-dit Péiogol 32410 Pauelle A238



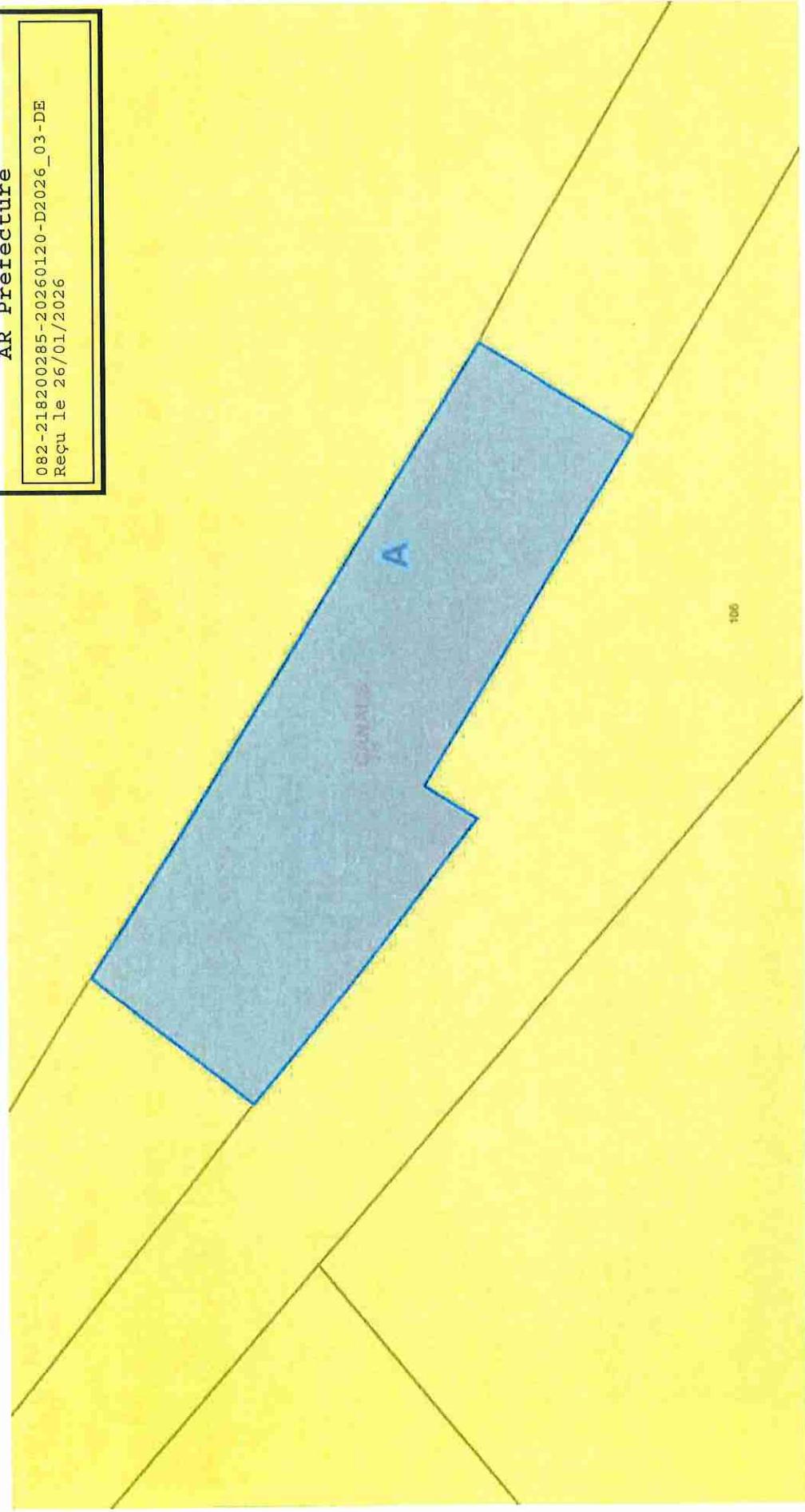
A

Ueber-dür Penigal 3900 m ~ boucle A240

107

AR Prefecture

082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026



Lieu - dit Peniget à Suron - Parcalle A 201

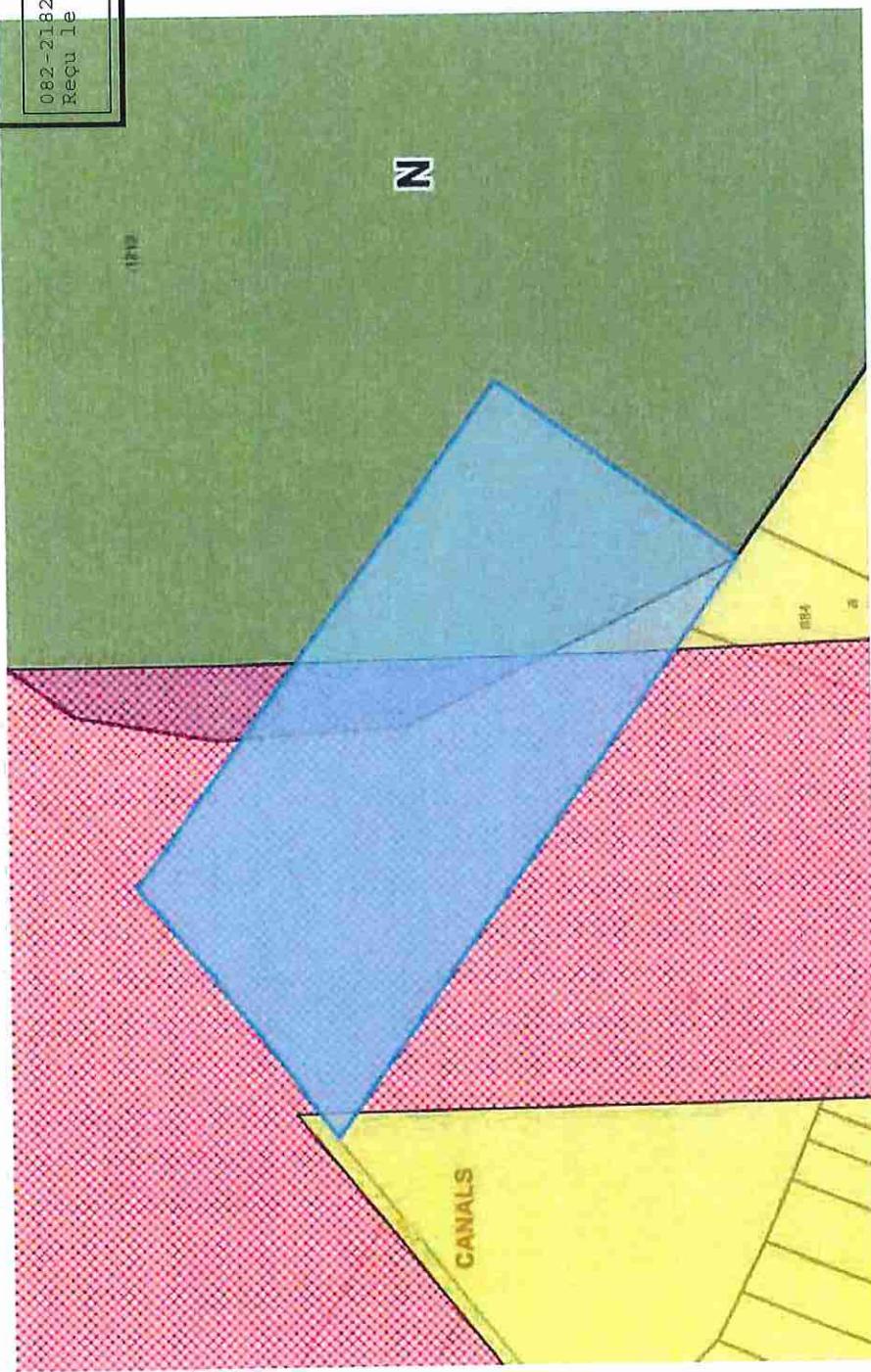
Under Perigal Gidon Poncelet A242

AR Prefecture

082-218200285-20260120-p2026_03-DE
Req 1e 26/01/2026

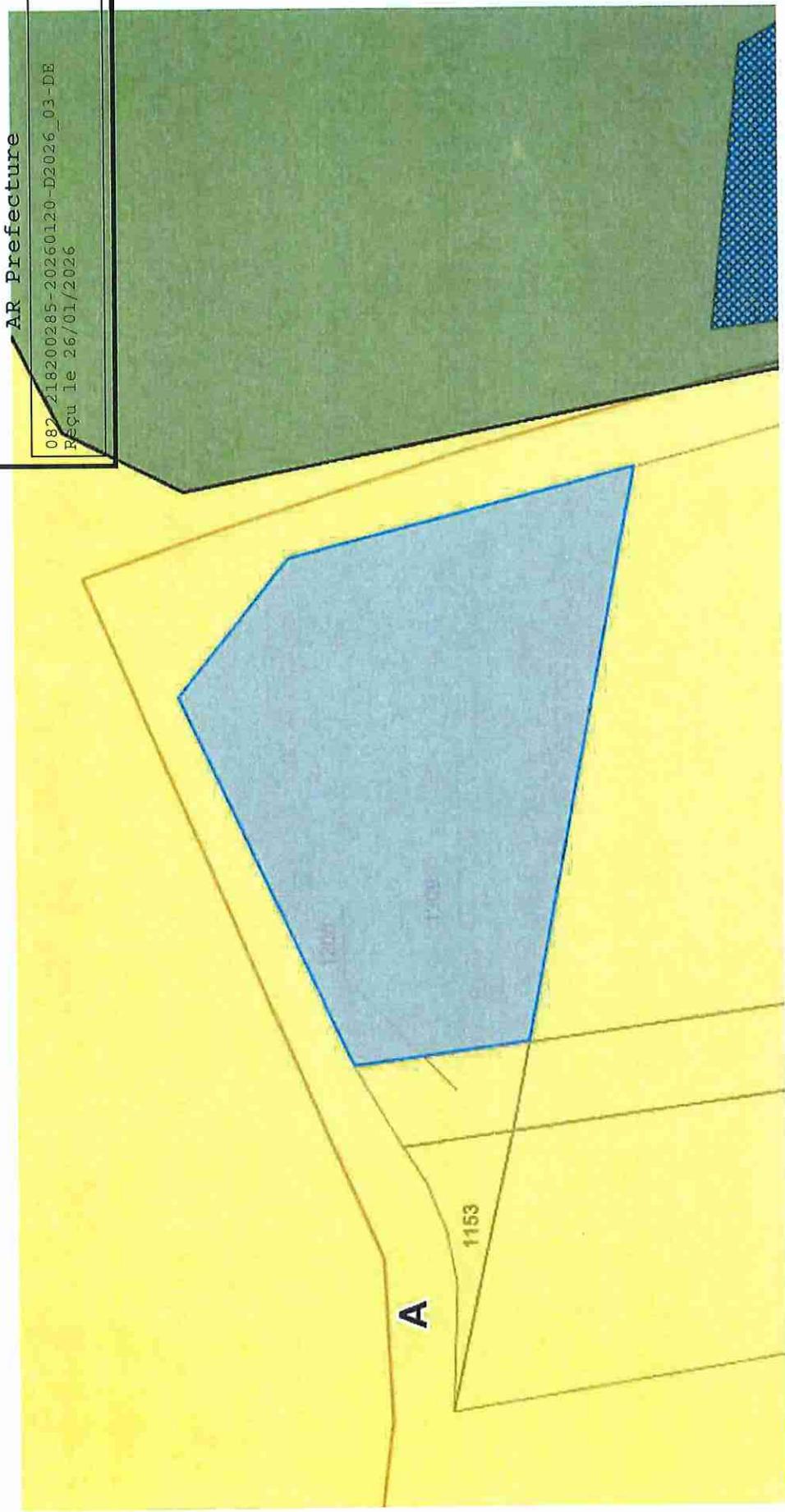
AR Prefecture

082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Requ le 26/01/2026



AR Prefecture

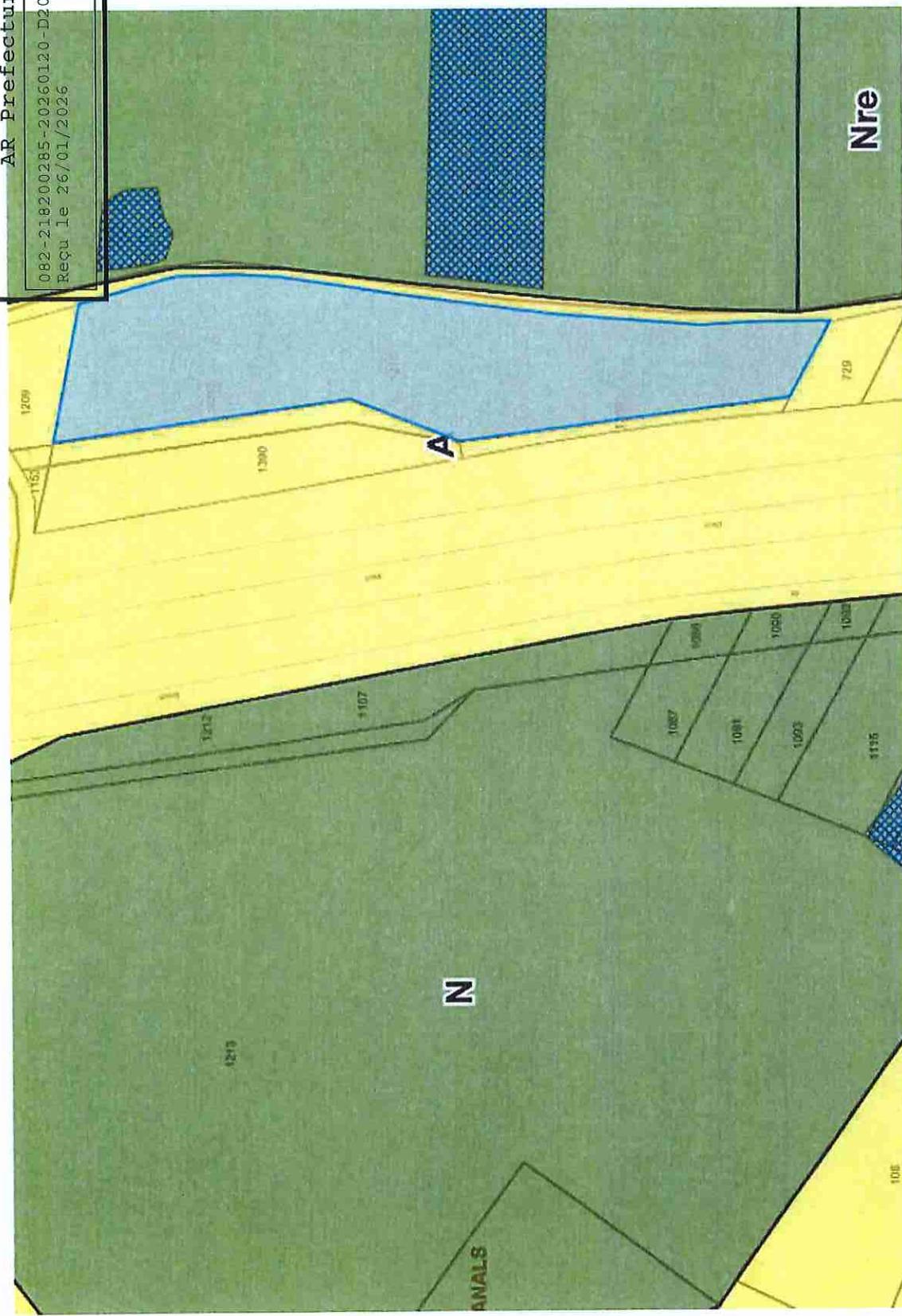
082 218200285-20260120-D2026_03-DE
Reçu le 26/01/2026



Lieu-dit (a lande) 1282m Parcelle B 1209

AR Prefecture

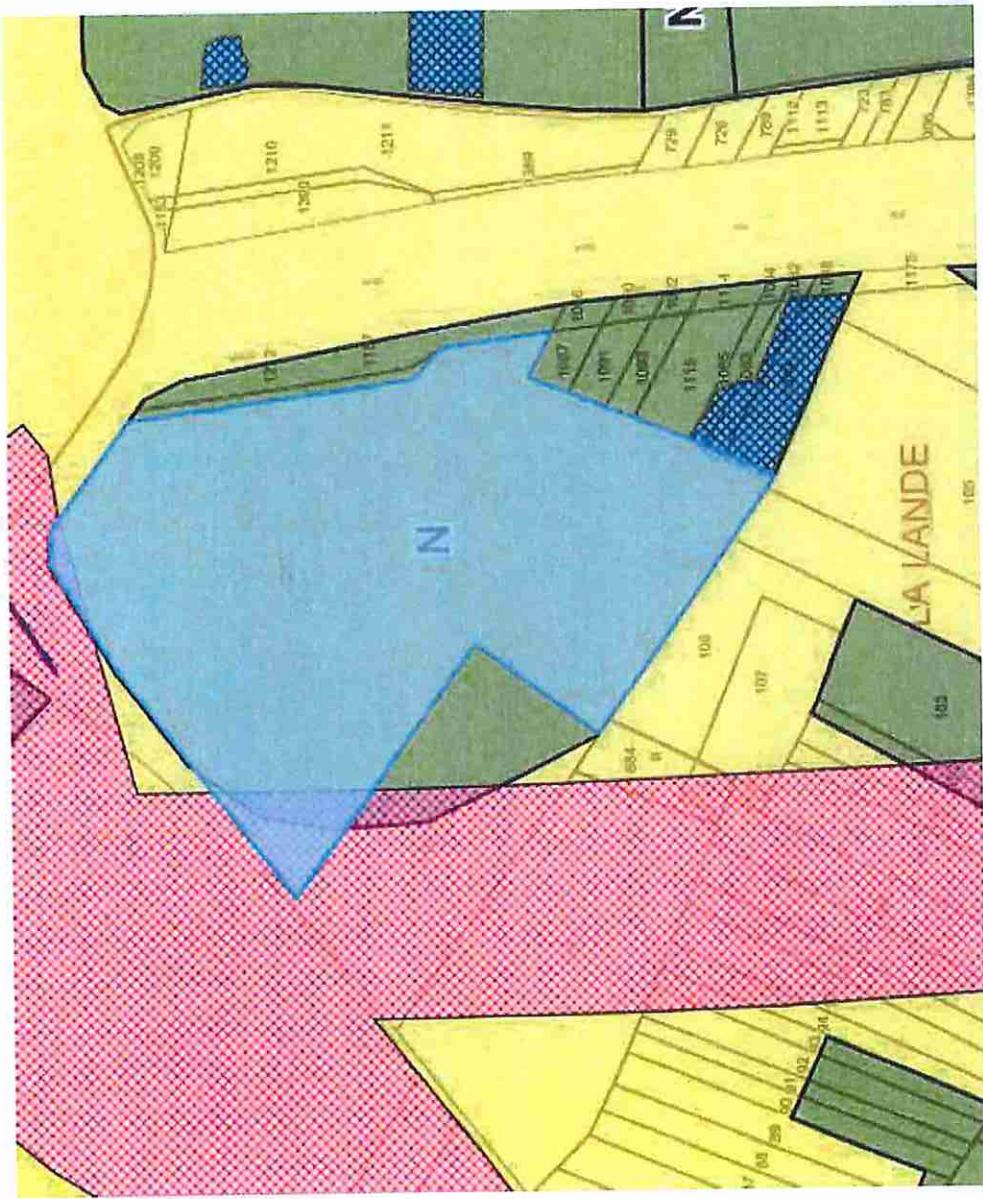
082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Req 1e 26/01/2026



Lieu-olit la lande 9922 nr Parcelle B/211

AR Prefecture

082-218200285-20260120-D2026_03-DE
Requie 26/01/2026



Blau - duf la lande 60953 n° Parcelle B N° 13